



DÉPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE
Arrondissement de Muret
31270

Le 03 Avril 2019

Arrêté n° 2019-22

Route barrée Voie Communale – chemin de la Cendère

Monsieur le Maire de la commune de FROUZINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1; L.2212-2 et L.2213-6.

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande déposée par l'entreprise MALLET, 30 avenue de Larrieu 3110 TOULOUSE, le 27/03/2019 ;

Considérant que pour permettre les travaux de réfection de chaussée, par l'entreprise précitée et assurer la sécurité des ouvriers de ladite entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R Ê T É

- Article 1** La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés sur le chemin de la Cendère, de l'intersection avec l'avenue de Toulouse (RD 68) jusqu'à l'intersection avec l'avenue François Mitterrand.
Cette réglementation sera applicable du Lundi 08 Avril 2019 au vendredi 17 Mai 2019 inclus.
- Article 2** La circulation sera interdite sauf riverains.
- Article 3** Le stationnement sera interdit.
- Article 4** Une déviation sera mise en place et empruntera, l'avenue de Toulouse (RD 68) et la rue du Midi.
- Article 5** La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par le bénéficiaire.
- Article 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal 2^{ème} classe, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CUGNAUX et tout agent placé sous ses ordres, l'entreprise ou la personne chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Alain BERTRAND

